

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 51 (1978)

**Heft:** 11

  

**Artikel:** La protection de l'environnement : une utopie?

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-128130>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La protection de l'environnement: une utopie ?

Cette année, le Cartel a choisi la protection de l'environnement comme thème de son assemblée générale. Il semble que ce soit là un sujet en or, car l'unanimité est totale à ce propos: l'environnement doit être protégé, nous avons tous besoin de la nature. C'est aussi un sujet ingrat, car on en parle beaucoup, on en parle trop, on en parle tellement que cela devient un «serpent de mer». La prise de conscience ne se fait que lentement, et la mise en pratique encore plus lentement.

Or, la pollution a déjà dépassé le seuil de tolérance admis. Il faudrait donc agir vite. Notons qu'il n'existe pas d'unité de mesure pour évaluer la pollution, ce qui rend le danger plus flou. Certes le décibel existe pour mesurer l'intensité des bruits, mais actuellement on ne possède pas d'«étalon pollution» qui serait bien utile pour évaluer les dégâts dans certains cas, comme par exemple ceux produits par le fluor en Valais ou ailleurs.

La protection de l'environnement doit être envisagée sous plusieurs aspects, raison pour laquelle quatre orateurs traitaient le sujet le 11 mai dernier à Lausanne.

### Aspect juridique

Une loi fédérale est indispensable pour que la nature soit efficacement protégée. Un projet de loi est actuellement soumis aux cantons et aux organismes intéressés.

M. J.-C. Rochat, municipal à Lausanne, commentait ce nouveau projet de loi et l'a qualifié de peu satisfaisant. Il est en effet plus flou que celui de 1973. Son défaut majeur est que le principe du pollueur-payeur est moins bien défini que précédemment. En outre, l'imprécision générale du texte, d'ailleurs mal

traduit en langue française, risque de donner naissance à des ordonnances d'application allant à l'encontre de l'esprit même de la loi. Chacun sait que la plus belle loi peut être désastreuse par le biais des ordonnances destinées à son application. Au niveau pratique, ce sont ces fameuses ordonnances d'application qui font réellement «force de loi».

### La mort d'un tilleul

Interprétations fallacieuses de la loi par ces fameuses ordonnances, dérogations toujours possibles peuvent être illustrées par la mort d'un tilleul. Ce pourrait être le titre d'une nouvelle. A Lausanne, un tilleul cinquantenaire a été abattu pour faire place à un chantier. Ce tilleul, vu ses dimensions, était protégé par la loi. Il a cependant été mis à bas. Outre la poésie que peut inspirer un tilleul, cet arbre était utile. En période diurne et estivale, il dégageait à l'heure 3000 litres d'oxygène et absorbait 4000 litres de gaz carbonique.

On pourrait multiplier les exemples de cette réalité: les lois, les règlements sont contournés et la nature en est victime. Les lois aussi se contredisent. Exemple: la loi de 1966 prévoit la protection des zones humides, des marais, indispensables à l'équilibre de la nature.

Cette loi est de peu de poids face à une autre loi, celle de l'aménagement foncier qui encourage au contraire l'assèchement des zones humides...

M<sup>me</sup> Colette Muret, l'une des oratrices de ce forum, pense que la destruction insidieuse de la nature est plus dangereuse encore que le péril atomique.

L'environnement contemporain, l'architecture standard oppriment l'être humain, sans qu'il en soit toujours conscient. La plupart d'entre nous tra-

vailent à longueur de journée à la lumière artificielle et sont ainsi privés des repères temporels créés par la rotation de la terre. Parce que la lumière ne bouge pas, il n'y a plus d'ombre, plus de relief. La lumière artificielle, toujours égale, nous «efface» en quelque sorte. Nous perdons là une partie de notre vie naturelle. Obligés de vivre dans ces conditions, nous avons de plus en plus besoin de la nature.

### Agir avec les actuels «moyens du bord»

En attendant que des lois soient votées et appliquées, nous pouvons utiliser les moyens qui sont maintenant légalement à notre disposition pour empêcher le meurtre d'autres tilleuls, l'implantation de telle ou telle construction inutile, d'un nouveau parking, etc. Comme l'a souligné M<sup>e</sup> Laurent Trivelli, président du Mouvement pour la défense de Lausanne, il est possible au citoyen de recourir, non pas sur le plan fédéral, mais sur le plan cantonal par le canal de telles associations. Par exemple, en surveillant attentivement les mises à l'enquête (même au mois d'août...), on peut faire recours contre certains projets avant que l'autorisation de construire ne soit accordée. Une fois le projet en cours, il est trop tard. Evidemment ces recours doivent être faits à bon escient, sous peine de voir les associations perdre leur crédibilité et partant leur pouvoir.

### Et un effort personnel

Chacun de nous peut protéger l'environnement en évitant le gaspillage. Dans ce domaine, les conseils donnés par la Fédération romande des consommatrices sont très judicieux.

Le Cartel diffuse actuellement une brochure, *La protection de l'environnement commence à la maison*, éditée à Zurich par la Société suisse pour la protection du milieu vital. Cette brochure propose un slogan: Chaque jour 500 g en moins de déchets dans chaque ménage. Au bout d'une année, cela ferait 400 000 tonnes en moins de déchets à éliminer. Cela comme exemple pratique.

### Après nous le déluge

Soyons francs. Cette assemblée pu-

# werzalit

**le matériau  
à l'épreuve des  
intempéries  
indépréciable  
et sans  
entretien!**

**Nouveau**

Lames Werzalit en bois  
d'essence chêne véritable  
(placage de chêne et poutres  
rustiques à structure rифardée  
pour agencement intérieur  
rustique.

#### Werzalit en extérieur:

Revêtements de façades  
Revêtements de balcons  
Rives de toits  
Avant-toits  
Portes, portes de garage

#### Werzalit en intérieur:

Revêtements de parois et plafonds  
(y compris dans locaux humides)  
Tablettes de fenêtre  
Mains courantes d'escaliers  
Plinthes  
Plateaux de table

50

**Werzalit®**

Werzalit Verkaufs AG  
Éléments de construction  
8370 Sirmach TG, Tél. 073/263766

